



Déclaration résidence principale

Par Zaza1393

Bonjour,

Je suis actuellement hébergée chez mes parents à titre gratuit en région parisienne. Je travaille à Paris mais effectue du télétravail régulièrement. Si j'achète un appartement en province (premier achat), dois-je le déclarer en tant que résidence principale dans la mesure où ce sera la seule résidence à mon nom, que j'y vivrai lors de mes jours de télétravail, les week-ends et mes jours de congés. Je retournerai chez mes parents uniquement les jours de travail où je devrais être sur place.

En vous remerciant par avance,
Bien cordialement,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre résidence principale est celle du lieu où vous résidez le plus souvent et où se trouvent vos intérêts économiques. A vous de voir ce qui est le plus conforme à la réalité, n'hésitez pas à poser des questions à votre centre des impôts. N'oubliez pas que le fisc a des moyens de contrôle importants en cas de soupçons de fraude.

Par Hibou Joli

Bjr,

Vous avez tout intérêt à ce que cette nouvelle acquisition soit votre RP (Résidence principale) ne serait-ce qu'au regard de la taxe d'habitation : car le cas échéant vous y seriez soumis au titre de résidence secondaire. Par ailleurs en cas de revente vous seriez exonéré de la plus-value pour cession de RP.